



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assiette

Question écrite n° 31770

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur la problématique de l'intégration de la pension alimentaire dans le calcul du revenu. En effet, dans le cas des femmes défavorisées, la prise en compte des pensions alimentaires dans le revenu imposable aboutit à ce que des femmes perdent le bénéfice de la solidarité nationale lorsqu'elles touchent une pension alimentaire trop élevée qui dépasserait le plafond de la couverture maladie universelle complémentaire. De ce fait, certaines femmes se retrouvent appauvries par la pension versée par leurs maris. Il souhaiterait savoir ses intentions en la matière pour éviter non seulement des situations humaines difficiles mais assurer la liberté des femmes à cesser d'être en couple.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31770

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7074

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)